



Monsieur le Directeur académique,  
Mesdames et messieurs les commissaires paritaires,

Initiées par le SNUipp et la FSU, les récentes mobilisations des enseignants, des parents et des élus locaux, ont permis de supprimer les EPSF du projet de loi Blanquer discuté au Sénat ces derniers jours. Pour autant, d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels.

Si les EPSF ont été supprimés, la création des établissements internationaux (EPLI) est bien restée dans le texte. Ce sont des structures regroupant école, collège et lycée avec un recrutement d'élèves sur profil. Est également prévue la possibilité pour ces établissements de percevoir des fonds privés pour leur fonctionnement. Autant dire que cela officialiserait un système éducatif public à deux vitesses.

L'article 1 de la loi, évoquant « l'exemplarité » des enseignants, suscitait dès sa rédaction initiale de vives inquiétudes. D'autant que depuis quelques semaines, les menaces et les rappels à l'ordre pleuvent sur des enseignants jugés un peu trop critiques à l'égard de la politique éducative du ministre. Cet article a été maintenu et allégé du rappel à la loi de 1983 sur les droits des fonctionnaires. C'est la liberté d'expression des personnels qui se verrait contrariée si cet article était au final définitivement inscrit dans la loi.

Un ajout à l'article 6 du texte prévoit que les adjoints des écoles se verraient désormais placés sous l'autorité du directeur qui participerait, en lien avec l'IEN, à leur évaluation. En clair, l'amorce d'un statut hiérarchique auquel le SNUipp-FSU et la très grande majorité des personnels sont opposés.

Les sénateurs ont ajouté au texte que chaque enseignant, au cours des trois années qui suivent sa titularisation, devrait bénéficier d'actions de formation qui complètent sa formation initiale. C'est une bonne chose, mais ils ont aussi ouvert la porte à la formation continue durant les congés et qui ne sera pas forcément rémunérée. La disposition vient d'ailleurs en écho, ce qui n'est pas un hasard, à un projet de décret actuellement en discussion au ministère.

Plutôt que de proposer des budgets qui permettraient de développer une réelle formation continue répondant aux besoins des personnels, les sénateurs entendent rendre obligatoire la formation continue, en précisant de plus « en dehors des obligations de service » La formation continue est essentielle à l'enrichissement des cultures professionnelles, à l'épanouissement des personnels dans leur métier et donc au bon fonctionnement du système éducatif. Mais il n'est pas acceptable qu'elle constitue une surcharge de travail pour les personnels. La formation doit avoir lieu sur le temps de service et les remplacements doivent être assurés.

La scolarisation obligatoire dès 3 ans reste inscrite, mais le Sénat a étendu l'obligation faite aux communes de compensation financière pour les écoles privées à celles qui les subventionnaient déjà. 200 millions d'euros transférés donc au privé, sans la moindre contrepartie. Mais surtout, le risque est grand de voir disparaître les spécificités de l'école maternelle au sein de l'école primaire.

Les sénateurs ont également adopté la suppression des allocations familiales aux familles d'enfants absentéistes. Une disposition sans efficacité et qui stigmatise un peu plus les familles des milieux les moins favorisés.

Les sénateurs ont également acté la fin de l'évaluation indépendante du système scolaire. Ils ont simplement légèrement modifié la composition de la nouvelle instance qui remplacera le CNESECO, sans pour autant lui donner plus d'indépendance. Une indépendance qui faisait la valeur et tout l'intérêt des travaux de ce comité. Le ministère aura donc désormais un système d'évaluation à sa main qui risque peu de questionner la pertinence de sa politique éducative.

Le SNUipp-FSU appelle donc toujours à l'abandon de cette loi qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout et appelle les enseignants à poursuivre leurs mobilisations pour une autre vision de l'école, qui s'attaquerait enfin aux inégalités et permettrait à tous les élèves de réussir.

Concernant les résultats des évaluations de CP/CE1, le ministère annonçait le mois dernier à grand renfort de publicité : « Si, en début de CP, 23% des élèves n'identifiaient que la moitié des lettres et des sons qui leur étaient soumis, ils ne sont plus que 3,3% au mois de janvier. » Selon Roland Goigoux, dans une analyse des évaluations CP dont il a donné la primeur au SNUipp-FSU, le premier chiffre de cet exemple est exact. Sauf qu'il est corrélé à un test très complexe, qui évalue une compétence n'apparaissant pas dans le programme

de la maternelle. Le deuxième chiffre est lui aussi exact, d'ailleurs. Mais Roland Goigoux et l'ensemble des enseignant-es savent bien qu'il est assez normal qu'entre septembre et janvier... les élèves aient appris des choses.

A la lecture de la circulaire de rentrée 2019, comme aux retours des enseignant-es sur les formations aujourd'hui dispensées il semble bien qu'une forme de pédagogie officielle est en train de s'installer à bas bruit, avec de surcroît, une politique éducative marquée par l'autoritarisme, qui se veut rationnelle et fondée « sur la preuve », alors même que cette preuve est fort loin d'être administrée. Roland Goigoux a d'ailleurs débusqué un « énorme mensonge par omission » au sujet des résultats des CP dédoublés comparés à ceux du dispositif « Plus de maîtres que de classes. » et il se demande d'ailleurs si on « ne prendrait pas les professeurs des écoles, peut-être aussi les journalistes, pour des crétins ? »

Concernant les salaires, le ministre ne manque jamais l'occasion de rappeler que les enseignants ne sont pas assez rémunérés... Pour autant, d'annonces en annonces, les personnels ne voient toujours rien venir. Le SNUipp-FSU tient donc à vous rappeler que le salaire des enseignants du primaire est de 16% inférieur à celui de leurs homologues des autres pays de l'OCDE, un écart qui monte à 29% quand on le confronte aux onze pays comparables. Enfin, les enseignants du primaire sont rémunérés à leur sortie du concours à peine 20% au-dessus du SMIC et leur salaire stagne encore les premières années d'exercice. Un fait qui n'est pas sans lien avec la perte d'attractivité du métier.

Ce qui nous amène à l'ordre du jour de la CAPD : l'accès à la Hors-classe et ses injustices flagrantes.

Tout d'abord, il n'est pas acceptable que les avis restent figés pour toutes les campagnes d'accès à la Hors-Classe ultérieures ! Certains collègues auront « A consolider » pour le reste de leur carrière, sans espoir d'une revalorisation de leur appréciation. N'ont-ils pas le droit de progresser ? Quelle manque de bienveillance envers les personnels ! On peut d'ailleurs s'interroger sur le bienfondé d'émettre un avis « A consolider » à des personnels qui avaient une note pédagogique entre 13 et 20. Quel mépris envers les personnels !

Les enseignants doivent tous être reconnus pour travailler efficacement en équipe et non pas « mis en concurrence » pour accéder à la hors-classe.

Pour le SNUipp-FSU, seule l'AGS doit être prise en compte en cas d'égalité de barème. Cela permettrait ainsi aux ex-instituteurs de ne plus être désavantagés et d'être sûrs d'accéder à la hors-classe avant de faire prévaloir leur droit à la retraite.

Nous rappelons que la réforme des carrières a posé pour principe qu'une carrière d'enseignant doit parcourir les deux grades du corps des Professeurs des Ecoles avant la retraite. Malheureusement, cette année encore, plus d'une dizaine d'anciens instituteurs partiront en retraite sans pouvoir accéder à la hors-classe. Nous vous demandons donc, Monsieur le Directeur Académique, de mettre fin à cette injustice en portant une attention particulière à ces agents en fin de carrière.